

Crédit Mutuel

CCM MARSEILLE PELLETAN

105 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE

☎ 04 96 20 62 18 FAX 04 91 84 01 99 ✉ 08970@creditmutuel.fr BIC : CMCIFR2A



10278
08970

BAMBOU
ILE DU FRIOUL TERRASSES PORT FRIOUL
QUAI D HONNEUR
13007 MARSEILLE

Le 22/05/2026

Objet : Votre courrier de confirmation

Suite à la signature de votre contrat référencé sous le numéro 1400009406621 du 22/05/2026 10:45:11, je vous informe des références définitives du ou des produits et services souscrits :

- COMPTE FONDS BLOQUES - 102780897000021501801

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre conseiller

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM MARSEILLE PELLETAN, 105 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €

Monsieur Mehdi LYOUBI, représentant de la société BAMBOU S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe ILE DU FRIOUL TERRASSES PORT FRIOUL QUAI D HONNEUR 13007 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
LYOUBI Mehdi	50	50 €
YELAMOS Léa	50	50 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 mai 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

